

Note interne du ministère français des Affaires étrangères sur la conférence de Noordwijk (Paris, 7 septembre 1955)

Légende: Le 7 septembre 1955, Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Quai d'Orsay, consigne ses impressions sur la conférence, la veille à Noordwijk, des ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1955, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1987. 849 p. p. 437-439.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_interne_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_sur_la_conference_de_noordwijk_paris_7_septembre_1955-fr-4768c61f-5298-4b96-9d75-ceb28a493e6b.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Note de la Direction des Affaires économiques et financières - Impressions à la suite de la réunion de Noordwijk (Paris, 7 septembre 1955)

La réunion n'a pas eu un grand intérêt. Les deux faits marquants ont été l'exposé très habile de M. Spaak et une déclaration de M. Hallstein tendant à dissiper un « malentendu » au sujet de l'attitude du gouvernement de Bonn concernant la politique européenne. Il s'agissait des positions du chancelier d'une part, de M. Ehrhard de l'autre. M. Hallstein a réaffirmé vigoureusement l'adhésion du gouvernement allemand à la politique européenne plus nécessaire que jamais et il a réfuté la thèse selon laquelle les politiques, en Allemagne, seraient favorables à la poursuite de l'intégration européenne tandis que les économistes entretiendraient des vues différentes.

J'ai constaté que le glissement commencé à Bruxelles par rapport aux décisions de Messine se poursuivait. Alors qu'à Messine, on avait décidé d'entreprendre une approche par secteurs et une approche concernant le Marché commun et que les progrès accomplis dans chacun des secteurs apparaissaient indépendants les uns des autres et surtout indépendants de ce qui serait fait en matière de Marché commun, M. Spaak a donné à son exposé le tour suivant : le Marché commun est plus facile à réaliser que l'intégration dans les secteurs. Celle-ci n'aura lieu que dans la mesure où quelque chose se fera dans le domaine du Marché commun. Et si quelque chose se fait dans le domaine du Marché commun, il a laissé entendre que l'approche par secteurs serait en quelque sorte dépourvue d'intérêt.

D'autre part, les délégations étrangères et surtout celles du Benelux ont tendance à passer sous silence les étapes d'harmonisation des charges pesant sur la production. M. Pinay a été obligé de rappeler sur ce point la position française.

En ce qui concerne le délai pour la réalisation du Marché commun, il n'en a pas été question. M. Félix Gaillard a dit à M. Pinay que la formule suivante lui paraissait digne d'intérêt : accepter une première étape de quatre ou cinq ans comportant des engagements limités. Des institutions seraient nécessaires pour surveiller l'exécution de ces engagements. La France pourrait proposer que ces institutions soient chargées de soumettre au gouvernement les mesures ultérieures à prendre pour réaliser le Marché commun de façon complète au bout d'un délai que les ministres fixeraient.

J'ai fait observer que si les institutions chargées de surveiller l'exécution des engagements relatifs à la première étape étaient de caractère gouvernemental, de type classique, je n'avais pas d'objections. Mais si ces institutions étaient de caractère autre (supranational en particulier), la proposition revenait à ressusciter en matière de Marché commun le fameux article 38 du traité. Aussi, dans cette dernière hypothèse, ai-je souligné les risques que l'on pourrait courir, sur le plan psychologique, à confier à un groupe qui serait rapidement qualifié d'irresponsable le soin d'élaborer des projets sur une matière aussi délicate. M. Pinay n'a pas tranché.

Je vous signale, enfin, qu'au cours de son exposé, M. Spaak n'a en aucune façon indiqué quels étaient les problèmes auxquels se heurtait le comité d'experts dans chacun des secteurs retenus à Messine.